

Dossier de presse

Sommaire

- Une semaine d’actions pour promouvoir le métier d’assistant maternel
  Page 2
- L’accueil individuel et ses défis en Moselle
  Page 6
- Le métier d’assistant maternel
  Page 8
- Des lieux et ressources pour s’informer
  Page 12
- Les ambitions institutionnelles
  Page 16
- La réforme du complément mode de garde
  Page 18
- Vos contacts presse
  Page 20

Une semaine d'actions pour promouvoir le métier d'assistant maternel

Une semaine d'actions pour promouvoir le métier d'assistant maternel

De nombreux jeunes parents ont recours à **l'accueil individuel**.
Assuré par les **assistants maternels**, il est le premier mode de garde des jeunes enfants en Moselle et représente deux places d'accueil sur trois. Pourtant, le nombre d'assistants maternels en activité diminue depuis quelques années.

Pour contrer cette tendance, mettre en lumière ce métier, et le faire mieux connaître des parents, les relais petite enfance, avec le soutien des institutions signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles*, notamment la Caf de la Moselle et le Département de la Moselle, organisent pour la **troisième année consécutive** la semaine :

"Assistant maternel, un VRAI métier"
Du 16 au 21 novembre en Moselle

Cet événement s'inscrit autour de la **Journée mondiale des assistants maternels**, célébrée le 19 novembre.

Pour cette troisième édition, les objectifs restent inchangés :

- **Faire découvrir le métier et susciter de nouvelles vocations**, afin de compenser la baisse du nombre de professionnels en exercice ;
- **Promouvoir les avantages de l'accueil individuel** auprès des familles en recherche d'un mode de garde ;
- **Valoriser les compétences et le savoir-faire des assistants maternels** pour les encourager à rester dans le métier.

** Les partenaires signataires du Schéma départemental des services aux familles sont l'État, le Département, la Caf, la Cour d'Appel de Metz, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale, la MSA Lorraine, l'Udaf (Union Départementale des Associations Familiales), l'Association des maires ruraux de Moselle et la Fédération départementale des maires de Moselle.*

31 actions dans 18 intercommunalités de Moselle

Durant cette semaine, les relais petite enfance proposeront **31 actions** sur leur territoire d'intervention.

19 en partenariat avec des assistants maternels

12 animées par des intervenants extérieurs :
Service de la Promotion de la Santé Maternelle Infantile du Département de la Moselle, France Travail, organismes de formation, médiathèques...

Ces événements s'adressent :

- aux parents de jeunes enfants ;
- aux futurs parents ;
- aux assistants maternels ;
- à toute personne curieuse de découvrir le métier d'assistant maternel.

Ces actions sont également l'occasion concrète de mettre en synergie les acteurs locaux tels que les animateurs de relais petite enfance, assistants maternels et professionnels de France Travail et du Service de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile du Département de la Moselle, pour répondre à des enjeux territoriaux communs de valorisation de métier.

En 2025, la semaine « Assistant maternel, un VRAI métier » a réuni près de 400 personnes venues découvrir le métier d'assistant maternel et l'offre d'accueil individuel. Lors de sa première édition, en 2024, la manifestation avait accueilli 250 visiteurs. La fréquentation a ainsi progressé de 60 % en un an.

Le programme

Une palette d'actions pour découvrir le métier d'assistant maternel

Des ateliers d'éveil ludiques et pédagogiques

Des activités autour de la musique, des livres, et du bricolage créatif animées par des professionnels (RPE, assistants maternels, intervenants).

Des portes ouvertes et salons de la petite enfance

L'occasion d'en savoir plus sur le métier au contact d'acteurs : Service de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile du Département de la Moselle, France Travail, organismes de formation, des professionnels en exercice ...

Des temps collectifs entre pairs

Pour valoriser les pratiques professionnelles de ce VRAI métier, l'image des assistants maternels et leur investissement quotidien auprès du jeune enfant.

Retrouvez le programme complet
sur caf.fr et moselle.fr

L’accueil individuel et ses défis en Moselle

L'accueil individuel et ses défis en Moselle

Un mode de garde plébiscité par les parents

- **+ de 22 000 enfants** ont moins de 3 ans en Moselle, en 2024.
- **6 000** sont accueillis par un assistant maternel.
- **Soit près de 30% des enfants de moins de 3 ans.**

Source : Caf de la Moselle

Un métier en quête de nouvelles vocations

- En 2014, la Moselle enregistrait entre **800 et 1 000 candidatures** à l'agrément par an.
- Cette dynamique s'est progressivement essoufflée. En 2025, **125 assistants maternels** ont obtenu leur agrément.
- De 2020 à 2024, le nombre d'assistants maternels agréés a baissé de **23%**.

Source : Service de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) du Département de la Moselle

- Au 31 décembre 2024, **41%** des professionnels en exercice ont **plus de 55 ans**.

Source : Caf de la Moselle

Le métier d’assistant maternel

Le métier d'assistant maternel

Un adulte de confiance au cœur de la petite enfance

Les assistants maternels jouent **un rôle clé** dans le développement des jeunes enfants. Véritables figures de référence, ils proposent un **accueil personnalisé**, en petit groupe, qui respecte le rythme et les besoins de chaque enfant.

Ils/elles ont la possibilité de travailler :

- **à leur domicile** : idéal lorsque l'on souhaite travailler chez soi, et garder une grande liberté d'organisation. Dans ce cas, l'assistant maternel est salarié des parents des enfants accueillis ;

- **dans une maison d'assistants maternels** (la Moselle en compte **114** à ce jour) : il s'agit d'un regroupement d'assistants maternels exerçant hors de leur domicile, dans un local commun. Cela permet de travailler en équipe, de construire un projet avec d'autres professionnels, tout en restant salarié des parents des enfants accueillis.

Entre 2020 et 2024, le nombre d'assistants maternels exerçant en MAM a progressé de 55% en Moselle. Cette tendance à la hausse se confirme en 2025 avec 11 créations de MAM.

- **dans une crèche familiale** : dans ce cas, les assistantes et assistants maternels sont salariés de la crèche. L'accueil demeure effectué la majeure partie de la journée à domicile, avec plusieurs temps de regroupement au sein de la crèche.



Crédit photo : Getty Images Signature par Canva

Le métier d'assistant maternel

Les missions de l'assistant maternel

Vis-à-vis des enfants

- garantir leur sécurité ;
- répondre à leurs besoins quotidiens (repas, change, sieste, jeux) ;
- favoriser leur éveil et leur développement grâce à des activités ludiques et éducatives, pensées en fonction de leur âge.

Vis-à-vis des parents

- les écouter ;
- les soutenir ;
- les informer du déroulement de la journée de l'enfant, de manière à assurer une continuité éducative.

Les compétences requises pour exercer



Le métier d'assistant maternel

Un métier exigeant, reconnu et encadré

L'agrément, obligatoire pour exercer

Délivré par le service départemenal de la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI), l'agrément, renouvelable, est valable **cinq ans**. Pour l'obtenir, les assistants maternels doivent suivre **une formation de 120 heures**, dont 80 avant de commencer à accueillir des enfants. Ils ont également accès à des passerelles vers d'autres métiers et diplômes dans le domaine de la petite enfance.

Les défis du métier d'assistant maternel

Le métier d'assistant maternel offre **une grande autonomie** et le choix de son employeur. Il est particulièrement adapté à **une prise en charge attentive des bébés**, en répondant de manière personnalisée à leurs besoins. L'assistant maternel joue un rôle crucial dans le développement et le bien-être des enfants.

Ce métier demande un **réel engagement** : il implique de grandes responsabilités et une forte implication au quotidien. La rémunération dépend du nombre d'enfants accueillis.

Exercer à domicile peut parfois générer **un sentiment d'isolement**. Toutefois l'ouverture des maisons d'assistants maternels a permis de diversifier les modalités d'exercice, en favorisant le **travail en équipe** et en contribuant à freiner la baisse de l'offre.

Des lieux et ressources pour s’informer

Lieux et ressources pour s'informer sur l'accueil individualisé

Les relais petite enfance (RPE)

Services le plus souvent gérés par des collectivités, les RPE ont pour mission d'informer et d'accompagner :

- **les familles** dans leur recherche d'un mode d'accueil et leur recours à un professionnel de l'accueil individuel (assistant maternel, garde d'enfant à domicile), que ce soit pour favoriser la mise en relation entre parents et professionnels ou l'appropriation de leur rôle d'employeur.
- **les professionnels de l'accueil individuel**, en tant que lieu ressources, de rencontres, d'échanges et d'amélioration continue de leurs pratiques, en facilitant leur accès à la formation professionnelle continue et comme acteur de la promotion du métier.

La Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI)

Ce service départemental délivre l'agrément aux assistants maternels et les accompagne pour améliorer la qualité d'accueil. La Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) du Département de la Moselle est particulièrement présente aux côtés des parents, dans le cadre de la démarche des « 1000 premiers jours ».

La Caf

La Caf accompagne **les futurs et jeunes parents** grâce à une gamme complète de services et d'aides**,** dont le versement de prestations telles que :

- la prime à la naissance ;
- l'allocation de base ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepare) ;
- le complément mode de garde.

Le site caf.fr propose aux parents d'enfants de 0 à 3 ans un ensemble de ressources pratiques : le parcours arrivée de l'enfant.

En outre, la Caf aide les collectivités à développer des services adaptés aux besoins des familles, comme **les crèches, les centres de loisirs** ou encore **les accueils périscolaires.**

Lieux et ressources pour s'informer sur l'accueil individualisé

Le site internet monenfant.fr

Monenfant.fr est un site dédié **aux parents et aux professionnels de la petite enfance**. On peut y trouver des informations sur les crèches, les assistants maternels, et d'autres services de garde de proximité grâce à la géolocalisation. Le site propose également de calculer le **coût des modes de garde** et d'estimer les **aides financières** disponibles. Des ressources pour accompagner les parents dans leur quotidien, de la grossesse à l'adolescence sont également à disposition. Enfin, il fournit des outils et des informations pour les assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Le service Pajemploi de l'Urssaf

Le site Pajemploi simplifie les démarches administratives pour les **parents employeurs d'assistants maternels ou de gardes d'enfants à domicile**. Il permet de déclarer et rémunérer facilement les salariés, tout en gérant les aides financières et les bulletins de salaire.

Le livret d'accueil de l'assistant maternel

Publié en septembre 2025, ce livret d'accueil est une **aide à la rédaction du projet d'accueil** des assistants maternels, en Moselle. Il répond à 3 enjeux clés :

- offrir un accueil de qualité ;
- valoriser le métier d'assistant maternel ;
- développer la professionnalisation.

Ce livret a été proposé par les institutions signataires du **Schéma Départemental des Services aux Familles** (SDSF) pour accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur métier quel qu'en soit le lieu (à domicile ou en MAM).
Outil de réflexion et d'écriture, ce guide permet de construire de façon personnalisée le projet d'accueil, de l'actualiser au fil des formations et des expériences professionnelles. La création de ce support est le fruit d'un partenariat entre les acteurs de la petite enfance en Moselle : *la Promotion de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI), la Caisse d'Allocations Familiales, les relais petite enfance, des assistants maternels agréés, l'organisme de formation GRETA lorraine Nord-Est.*

En savoir + sur le livret d'accueil

Lieux et ressources pour s'informer sur l'accueil individualisé

La charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Inscrite depuis 2021 dans le **Code de l'action sociale et des familles** (article L214-1-1), la **Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant** définit les **10 grands principes** d'un accueil bienveillant, inclusif et respectueux de la diversité. Elle s'applique à tous les modes d'accueil, qu'ils soient individuels ou collectifs, et sert de guide pour l'élaboration de projets d'accueil garantissant le développement harmonieux et l'épanouissement de l'enfant.

Le référentiel national pour la qualité d'accueil du jeune enfant

Paru en 2025, ce référentiel national dégage des pratiques concrètes, précises et pragmatiques pour assurer la qualité dans les modes d'accueil collectifs et individuels.
Il s'adresse notamment aux professionnels de la petite enfance, quel que soit leur lieu d'exercice. Il prend appui sur l'état des connaissances du développement de l'enfant et des modalités d'accueil et d'accompagnement de leurs parents
Sources : travaux académiques, constats et témoignages relevés dans le cadre des missions de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, avis et expérience des acteurs de la petite enfance et des représentants des parents des enfants accueillis.

Les ambitions institutionnelles

Les ambitions institutionnelles

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le SPPE porte l'ambition de permettre à chaque enfant de 0 à 3 ans de bénéficier d'une solution d'accueil individuel ou collectif de qualité.
Depuis le **1er janvier 2025**, les collectivités, en tant qu'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, jouent un rôle central dans l'organisation et le développement de l'offre d'accueil sur leur territoire.
Dans ce cadre, les assistants maternels occupent une place essentielle :
par leur professionnalisme, leurs compétences et la qualité de leur accompagnement,
ils contribuent pleinement à répondre aux besoins des jeunes enfants et de leurs parents.
La **valorisation du métier d'assistant maternel** constitue ainsi un enjeu important pour maintenir et développer une offre d'accueil de qualité et contribuer à la réussite du SPPE.
Cette ambition s'inscrit dans les orientations de la **Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la branche Famille**, qui soutient le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

Le **Schéma Départemental des Services aux Familles** associe l'État, le Département, la MSA, la Caf de la Moselle, l'Éducation nationale, la Justice, l'Udaf de la Moselle, l'Association des maires ruraux et la Fédération des maires de Moselle.
Il couvre **la période 2021-2026** et constitue l'outil de travail du Comité Départemental des Services aux Familles de la Moselle sur plusieurs thématiques dont celle de la petite enfance.
L'ensemble de ces thématiques aborde les enjeux incontournables du « **Bien grandir en Moselle** ».

La réforme du complément mode de garde

La réforme du Complément Mode de Garde

Le **complément mode de garde** (CMG) a évolué en septembre 2025 pour mieux répondre aux besoins des familles.

Lorsqu'une famille emploie un assistant maternel, le montant de l'aide financière est désormais calculé en tenant compte de **critères plus précis**, correspondant à la **situation réelle de la famille** :

- les ressources mensuelles du foyer ;
- le nombre d'enfants à charge ;
- le coût horaire de la garde choisie ;
- le nombre d'heures de garde par mois.

Autres nouveautés :

- chaque heure d'accueil est en partie financée par le CMG ;
- le mode de calcul est désormais le même pour les enfants de moins de 3 ans et âgés de 3 à 6 ans ;
- l'obligation d'un minimum de 15% du coût de la garde restant à charge est supprimée.

En savoir + sur la réforme du CMG



Vos contacts presse

Caf de la Moselle
Marie-Claude Margraitte
03 87 34 81 13
communication@caf57.caf.fr

Département de la Moselle
Rachel Meli
06 73 87 44 59
presse57@moselle.fr